

~~~~~

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

~~~~~

Accusé de réception en préfecture  
067-200067783-20210701-210701D3-DE  
Date de télétransmission : 06/07/2021  
Date de réception préfecture : 06/07/2021

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1<sup>er</sup> juillet 2021

Nombre de conseillers : 60      Conseillers présents : titulaires : 49 + 8 Pouvoirs  
suppléants : 3

Secrétaire de séance : M. F. STAATH

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

**PRESENTS** : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, MM. P. MICHEL, S. FATH, F. STAATH, Mme L. MEHL, MM. M. MEYER, B. SCHAFF, D. ETTER, F. ENSMINGER, Mme C. KISTER, MM. M. GANGLOFF, F. FENDER-suppléant-, D. FOLLENIUS, G. REUTENAUER, H. DOEPPEN, Mme S. FISCHBACH, M. J.-M. KRENER, Mme E. SCHLEWITZ, M. G. HALTER, Mme M-C MILLER-AMARD - Suppléante -, MM. Y. KLEIN, F. GERBER, A. DANNER, R. SCHMITT, D. BURRUS, Mme A. LEIPP, MM. J.M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURMEYER-ROESS, MM. R. MULLER, C. FAUTH, D. HOLZSCHERER, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, P. HERRMANN, F. MATZ - Suppléant -, B. KRIEGER, M. KRAPFENBAUER, A. SPAEDIG, Mme F. BOURJAT, MM. J.C. BERRON, R. LETSCHER, R. KOENIG, Y. RUDIO, C. EICHWALD, G. SAND, Mme V. RUCH, MM. C. DORSCHNER, J.M. REICHHART.

**EXCUSES** : Mmes D. HAMM - Pouvoir à Mme L. MEHL -, A. CHABERT - Pouvoir à M. F. STAATH -, E. WAGNER, Mme E. BECK - Pouvoir à M. H. DOEPPEN -, M. J.-M. FISCHBACH - Pouvoir à M. J.-M. KRENER -, Mme C. MUNSCH - Pouvoir à M. H. DOEPPEN -, MM. F. SCHEYDER - Pouvoir à Mme E. SCHLEWITZ -, S. FERTIG - Pouvoir à M. D. BURRUS -, C. WINDSTEIN, T. SCHINI, J.L. RINIE, Mmes C. DOERFLINGER, D. SCHMITT-MERX - Pouvoir à M. C. DORSCHNER.

**Délibération n°3 : Modifications du règlement intérieur de l'Ecole intercommunale de Musique**

Rapporteur : M. J.C. BERRON

Vu la délibération n°3 du Conseil communautaire du 14/09/06,

Vu la délibération n°9 du Conseil communautaire du 29/10/20,

Sur proposition du Président,

**Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'ADOPTER** le Règlement intérieur de l'Ecole Intercommunale de Musique de Hanau-La Petite Pierre applicable à compter de l'année scolaire 2021/2022 annexé à la présente délibération.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,  
Le Président